



Un contrat d'objectifs pour le secteur des services à la personne dans la région

jeudi 22 novembre 2007, par [lpe](#)

Le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) "Services à la personne" a été signé le 19 novembre. Voté lors de la Commission Permanente du Conseil régional du 21 mai 2007, il est financé dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région 2007/2013 avec une participation directe de la branche professionnelle concernée.

Ce contrat d'objectifs a pour objet de mener des actions en faveur de l'emploi et de la formation dans un secteur d'activités déterminé en associant les partenaires professionnels et institutionnels. De tels contrats existent déjà dans le bâtiment et les travaux publics



par exemple.

Les trois signataires de ce Contrat sont : la Présidente de Région, le Préfet de Région assisté du Recteur de l'Académie et les Représentants de la branche professionnelle.

La Région a souhaité que les organisations syndicales de salariés participent aux travaux du COT, bien que celles-ci ne soient pas légalement signataires.

• Axes de travail du COT :

- Axe 1 : Assurer une veille économique et mieux identifier les besoins en ressources humaines des employeurs
- Axe 2 : Organiser et développer la formation et la professionnalisation des salariés et des demandeurs d'emploi
- Axe 3 : Favoriser l'inscription des employeurs dans les territoires

- Axe 4 : Accompagner le développement et la structuration des employeurs

- Enjeux et perspectives des travaux du COT :
- Qualité de l'emploi en termes de pérennité et de stabilité
- Professionnalisation et qualification des personnels

L'espérance de vie augmente et conduit à un accroissement des personnes âgées parmi lesquelles 32 000 sont en situation de dépendance. Par ailleurs la maladie et le handicap fragilisent les personnes dont le maintien à domicile est une exigence reconnue.

L'évolution démographique des familles appelle des besoins de services nouveaux ; ainsi **l'activité professionnelle des femmes est , en Poitou-Charentes à un niveau élevé (86 %) et cette proportion augmente plus vite que dans les autres régions.**

Ces caractères démographiques soulignent le potentiel de croissance qui s'offre aux services à la personne au domicile dans la région, avec l'apparition de nouvelles opportunités de marchés, de nouvelles clientèles et donc de nouveaux emplois.

Concernant les métiers de l'aide à domicile, ceux-ci ne sont plus les métiers de toute une vie. Il conviendrait donc d'assurer des passerelles avec des métiers proches, de manière à offrir des parcours professionnels attractifs et sécurisés aux jeunes salarié(e)s. D'où la nécessité que le travail à temps partiel, présent dans cette activité, repose sur un temps choisi et non subi par les salarié(e)s.

L'objectif des employeurs de services à la personne au domicile est clair : réunir, avec le concours de la Région et de l'Etat, les meilleures conditions pour le développement de leur action en investissant ensemble sur la professionnalisation et la qualification des personnels.

Le secteur de la formation comporte , en Poitou-Charentes, plus de 390 structures employeurs agréées. Ces structures relèvent, pour la plupart, de statuts d'économie sociale , mutualistes ou associatifs ; un certain nombre sont des CCAS, de statut public. Il comporte une grande part de particuliers employeurs (83 545 en Poitou-Charentes regroupés par la FEPPEM). Ces emplois, sont féminins à plus de 95 % ; une grande partie s'exerçant à temps partiel.

Site portail : <http://portail.poitou-charentes.fr/services-la-personne/index.php>